

---

## THT-2121 : FONDEMENTS DU THÉÂTRE I – ARTS VIVANTS ET SOCIÉTÉ

---

Bureau : CSL-3452

Tél : 418-656-2131, poste 405624

Courriel : [Liviu.Dospinescu@lit.ulaval.ca](mailto:Liviu.Dospinescu@lit.ulaval.ca)

Heures de bureau : sur rendez-vous

### 1. OBJECTIFS DU COURS

Ce cours offre une introduction aux rapports entre les arts vivants et la société, notamment ceux qui s'inscrivent dans une démarche de conscientisation, de sensibilisation, de prise de position par rapport aux causes sociales et politiques. Le terme « politique » indique ici non seulement le contenu de l'action théâtrale, mais également son caractère performatif, c'est-à-dire ses *effets* sur les consciences individuelles ou de groupe. Le cours vise à fournir les outils nécessaires à la compréhension et au développement (en mode création) de la fonction sociale du théâtre et des arts vivants à travers l'étude de différentes théories, dramaturgies, pratiques et méthodes de création du XX<sup>e</sup> siècle. À la fin de ce cours, les étudiants seront en mesure de reconnaître les formes sociales et politiques, d'en décrire les fonctions, significations et effets ainsi que de les appliquer à une création.

### 2. CONTENU DU COURS

L'étudiant(e) sera appelé(e) à approfondir ses connaissances théoriques sur le rapport du théâtre et des arts vivants à la société, à développer son esprit critique et son potentiel créateur en suivant les axes de formation suivants :

- étude de formes sociales/ politiques en arts vivants, de notions théoriques et de méthodes de création.
- analyse thématique (rapports sociaux et politiques) du texte et de la représentation.
- exploration des formes et fonctions sociales/ politiques dans un projet expérimental.

### 3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET FORMULE PÉDAGOGIQUE

Cours magistraux accompagnés de présentations de documents visuels et audiovisuels ; lectures, discussions, analyses de texte et de la représentation ; travail théâtral expérimental qui exige l'assiduité pour mettre en valeur la contribution individuelle à un projet mené en équipe.

### 4. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Qualité de la participation aux activités du cours (10% de la note finale)**  
- vérifiant l'assiduité, l'implication et l'apport individuel
- **Deux fiches de lecture (20% de la note finale)**  
- vérifiant les capacités d'analyse à la lecture : i) d'un texte théorique (dans le recueil) et ii) d'une courte pièce de théâtre.
- **Examen à la maison (20% de la note finale)**  
- vérifiant les connaissances théoriques et leur application à l'analyse et interprétation du texte et de la représentation dans leurs rapports aux contenus sociaux ou directement à la société.
- **Projet expérimental (25% de la note finale), travail d'équipe**  
- vérifiant la capacité de mettre en application les notions théoriques à un travail de création scénique expérimentale et d'y transposer des enjeux sociaux et politiques.
- **Travail de dissertation sur le projet expérimental (25%)**  
- vérifiant la capacité de documenter, problématiser, analyser et interpréter la thématique et les approches du théâtre social/ politique explorées dans le projet expérimental.

## 5. DOCUMENTATION

Une bibliographie sélective sera distribuée en classe ou sur le site du cours. D'autres documents pédagogiques (« Calendrier prévisionnel des cours »; « Conseils, consignes et critères d'évaluation ») seront également mis à disposition des étudiants en classe ou sur le site du cours.

### **Ouvrages obligatoires :**

- **Recueil de textes**, disponible en fichier PDF sur le site du cours.
- **Abrégé de la présentation des travaux académiques** d'Éric Van der Schueren, disponible en ligne à : <http://www.methodologie.lit.ulaval.ca/abrege.pdf>
- Autres documents (textes, documents audiovisuels) seront mis à la disposition des étudiants pour consultation à la réserve des professeurs ou sur le site du cours.

## 6. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- **Politique concernant les absences :** La présence au cours est obligatoire. Un règlement concernant les absences a été voté au comité de programme. Selon ce règlement, une absence non motivée peut entraîner des pénalités (5% de la note finale) et trois absences non motivées peuvent entraîner un échec. La règle des absences motivées pour une raison sérieuse tient toujours : une absence est considérée motivée sous présentation d'une preuve écrite valable et vérifiable à l'enseignant.
- **Politique concernant la correction de la langue :**  
[www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/](http://www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/)
- **Plagiat – voir Règlement des études de l'Université Laval :**  
<http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>  
**Nota bene : Utilisation interdite de l'intelligence artificielle (IA) générative.** Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative dans ce cours. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre de ce cours, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.
- **Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement :**  
<https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>
- **Politique d'intégration des étudiants de l'Université Laval ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental :** Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible. Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires* à l'adresse : [www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936](http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936)

---

### Échelle de conversion de notes (1<sup>er</sup> cycle)

<b>Excellent :</b>	A+ = 94-100	A = 89-93	A- = 85-88	<b>Passable :</b>	D+ = 61-64	D = 55-60
<b>Très bon :</b>	B+ = 82-84	B = 78-81	B- = 75-77	<b>Insuffisant :</b>	E = 0-54	
<b>Bon :</b>	C+ = 72-74	C = 68-71	C- = 65-67			